



ASBL Mémoire d'Auschwitz
Rue des Tanneurs, 65 à 1000 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 512 79 98
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

La caserne Dossin de Malines : Du SS *Judensammellager* au Musée *Kazerne Dossin*

Sarah Timperman
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Décembre 2015

La caserne Dossin, lieu d'Histoire et de mémoire

Le 1^{er} décembre 2012, *Kazerne Dossin* – imposant bâtiment flambant neuf – ouvrait ses portes au public. Construit en face de l'ancienne caserne Dossin, ce nouveau musée succède au *Musée Juif de la Déportation et de la Résistance* qui avait la particularité de se situer dans l'enceinte même de la caserne qui servit de camp de rassemblement SS pour la déportation de plus de 25 000 Juifs et 350 Tsiganes. L'ancien musée a été transformé en mémorial dédié au recueillement et aux commémorations et ses collections de témoignages et d'archives ont été transférées au centre de documentation de *Kazerne Dossin*. Ainsi, à l'instar du *Mémorial de la Shoah* à Drancy en France ou du *Herinneringcentrum Kamp Westerborg* aux Pays-Bas, le complexe mémoriel malinois constitue à présent l'un des principaux lieux d'Histoire et de mémoire de la Shoah en Europe occidentale.

1942-1944 : le SS *Judensammellager* – camp de rassemblement des Juifs en Belgique¹

Caserne démilitarisée de l'armée belge, la caserne Général Dossin de Saint-Georges à Malines joue un rôle fondamental dans la déportation des Juifs de Belgique. Instituée *Judensammellager central* – camp de rassemblement central des Juifs –, elle est réservée exclusivement à la formation de transports vers le camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau et devient le seul lieu de détention des Juifs en Belgique.

Idéalement située, à mi-chemin entre Bruxelles et Anvers où vit 90 % de la communauté juive, elle est longée par une ligne de chemin de fer qui relie ces deux villes et qui se situe non loin d'un embranchement vers Louvain et l'Allemagne. Elle se trouve, en outre, à une quinzaine de kilomètres du Fort de Breendonk, camp SS pour prisonniers politiques, dirigé par le major SS Philipp Schmitt qui est désigné pour gérer parallèlement la caserne Dossin. Dans les deux camps, le commandant Schmitt fait régner la terreur et la violence.

1 Voir principalement les publications du Dr Laurence Schram, historienne à *Kazerne Dossin* : « Au camp de rassemblement pour Juifs de Malines. Les maîtres de la *Aufnahme* », in *Cahiers de la Mémoire contemporaine*, n° 8, 2008, p.13-29 ; *Le camp de rassemblement pour Juifs de Malines : l'antichambre de la mort* : Online Encyclopedia of Mass Violence (<http://massviolence.org>) ; *La caserne Dossin à Malines. 1942-1944. Histoire d'un lieu*, thèse de doctorat (non publiée), ULB, 2014-2015 ; Avec Ward Adriaens et Maxime Steinberg, *Mecheln-Auschwitz 1942-1944. La destruction des Juifs et des Tsiganes de Belgique*, Bruxelles, VUB, 2009.

La *Aufnahme* : le cœur de la Caserne Dossin

À la caserne Dossin, les arrivants passent tout d'abord par la *Aufnahme* – l'« accueil » – située dans une grande salle de l'aile gauche de la caserne. Des secrétaires – détenues juives – se chargent là de leur enregistrement, de dresser une fiche individuelle et d'élaborer les listes de transport. Les nouveaux venus doivent remettre papiers d'identité, bijoux et argent et reçoivent une pancarte à porter autour du cou indiquant leur numéro de transport ou leur statut dans le camp. À côté de l'immense majorité des Juifs destinés au transport, certains échappent – au moins provisoirement – à la déportation en obtenant un statut privilégié qui leur permet de rester à Malines. C'est le cas pour le personnel juif du camp (employées administratives, porteurs de bagages, personnel de cuisine ou de maintenance, ouvriers des ateliers), mais également pour les Juifs issus de familles mixtes, baptisés ou mariés à des non-juifs – qui font l'objet d'une enquête spécifique –, ainsi que pour les Juifs de nationalité belge provisoirement exemptés de déportation.

Une partie de la *Aufnahme* est réservée au dépouillement des biens juifs : les détenus sont soumis à un interrogatoire concernant leurs avoirs et doivent signer une déclaration de cession de leurs biens en faveur du Reich. Ils sont également soumis à une fouille corporelle poussée. Seulement séparées par un simple paravent du reste de la salle, ces fouilles dégénèrent souvent en coups ou en attouchements sexuels sur les femmes.

Les conditions de vie à la caserne Dossin

La caserne Dossin connaît deux périodes distinctes : la première, sous la direction du commandant Schmitt (07/1942-03/1943), est caractérisée d'abord par la brièveté du séjour et la dureté des conditions de détention. Les détenus ne restent à Malines qu'une semaine en moyenne, voire quelques jours pour ceux arrivés lors des grandes rafles de l'été 1942. Les conditions de vie sont particulièrement pénibles. Durant les premières semaines d'existence du camp, les internés dorment sur des paillasses à même le sol, connaissent la faim et subissent de mauvais traitements : brimades, coups, gymnastique punitive, humiliation, et ce particulièrement envers les Juifs religieux. Les colis qu'ils reçoivent de l'extérieur pour compléter leurs rations quotidiennes sont contrôlés et systématiquement pillés.

À partir de novembre 1942, le rythme des transports ralentit et les détenus séjournent plus longtemps à la caserne. Schmitt organise des ateliers de confection de maroquinerie dans lesquels il fait travailler les détenus et dont il détourne les produits et revenus. Au début du mois de mars 1943, ces malversations sont découvertes et il perd le commandement de la caserne Dossin qui échoit à l'adjudant-major SS Johannes Frank. Sous la direction du commandant Frank (03/1943-09/1944), la vie des détenus s'améliore quelque peu : les violences s'estompent, les colis parviennent plus ou moins intacts, les poêles sont rallumés dans les chambrées. Mais la vie à la caserne Dossin reste une vie d'internés. Ceux-ci sont consignés dans les chambrées 22 heures sur 24 et sont soumis à une organisation stricte. Ceux qui ne reçoivent pas de colis souffrent de la faim. Avec l'allongement de la durée de

séjour – jusqu'à trois mois –, des problèmes de surpopulation et d'hygiène apparaissent et des maladies contagieuses comme la gale se développent.

À la fin de l'année 1943, 352 Tsiganes sont internés à la caserne Dossin avant d'être déportés à Auschwitz. Ceux-ci connaissent des conditions de vie effroyables. Isolés des autres détenus, ils sont enfermés dans une salle à part, dorment sur des paillasses et n'ont pas accès aux sanitaires. Privés de colis extérieurs, ils sont affamés. Leur promenade quotidienne est réduite à une heure, durant laquelle ils subissent brimades et humiliations de la part des SS. Ils sont déportés à Auschwitz par le convoi Z du 15 janvier 1944 où ils sont parqués dans une section séparée du camp de Birkenau, véritable mouvoir. Frappés par les épidémies et la famine, leur taux de survie est de 4,3 %.

Au total, 28 convois déportent à Auschwitz, entre le 4 août 1942 et le 3 septembre 1944, 25 484 Juifs de Belgique. 1 207 survivront, soit moins de 5 % de l'ensemble des déportés juifs de Belgique.

1945 – 1995 : Vers le Musée juif de la déportation et de la Résistance ou la lente émergence de la mémoire de la Shoah en Belgique

Dans les jours qui suivent la Libération, la caserne Dossin sert à enfermer brièvement des inciviques. Après leur départ en avril 1946, elle redevient propriété de l'armée belge qui y installe une école d'administration des forces armées. Afin de se porter partie civile dans les procès du commandant et des gardiens SS du camp qui se déroulent entre 1946 et 1949, une éphémère *Association des anciens détenus de la caserne Dossin de Malines* est constituée. Avant qu'elle ne disparaisse avec le décès de son fondateur au début de l'année 1950, cette association est à l'origine de l'apposition d'une plaque commémorative sur la façade du bâtiment. Le texte de la plaque est le suivant « *Belges, souvenez-vous que de cette caserne 24 161 Israélites ont été déportés vers des camps d'Allemagne 1942-1944* ». Comme le fait remarquer Laurence Schram, historienne à *Kazerne Dossin*, ce texte ne s'adresse pas aux membres survivants de la communauté juive, mais aux citoyens belges et le mot « Juif » est soigneusement évité².

En effet, les discours d'après-guerre honorent surtout une mémoire patriotique et combattante et peu de place est faite à la mémoire de la persécution des Juifs³. L'État belge n'octroie pas de statut spécifique aux Juifs en tant que victimes ; cette position n'incite en rien la communauté juive à créer des organisations qui militent pour défendre ses droits. De plus, les victimes de la déportation raciale sont peu nombreuses, démunies, isolées et leur priorité est de se reconstruire⁴. Dans ce contexte, la conscience de la spécificité du sort des Juifs ne peut émerger et la caserne Dossin n'est pas reconnue par la communauté juive

2 Laurence Schram (2014-2015) : *La caserne Dossin à Malines. 1942-1944. Histoire d'un lieu*, p. 24.

3 Sur cette question, voir les travaux de Pieter Lagrou : *Mémoires patriotiques et Occupation nazie, résistants, requis et déportés en Europe occidentale, 1945 – 1965*, Bruxelles, 2003 ; « Le retour des survivants des camps de concentration aux Pays-Bas et en Belgique : de l'ostracisme à l'héroïsation », in Marie-Anne Matard-Bonucci et Eduard Lynch (dir.), *La libération des camps et le retour des déportés. L'Histoire en souffrance*, Bruxelles, 1995, p. 250-269.

4 Voir l'article de Catherine Massange, « Le retour des déportés », in *Belgique 1914-1945. Parcours de témoins au cœur de la tourmente*, Bruxelles, Mémoire d'Auschwitz ASBL, 2013, p. 154-157.

comme un lieu de mémoire. À l'initiative de l'*Union des Déportés Juifs et Ayants droit en Belgique* – association créée en 1953 –, une cérémonie du souvenir est néanmoins organisée annuellement à partir de 1957 à la caserne Dossin.

Ce n'est que dans les années soixante que la caserne Dossin commence à retenir l'attention. Le grand public réalise progressivement l'ampleur du génocide des Juifs grâce au procès Eichmann (1961) et au second procès d'Auschwitz (1963-1965)⁵. Mais il faut attendre les actions menées contre les responsables allemands de la déportation en Belgique⁶ pour que soit mise en lumière la spécificité du sort réservé aux Juifs de Belgique. La communauté juive commence alors à prendre conscience de l'importance mémorielle de la caserne Dossin.

En mars 1975, l'armée belge quitte la caserne Dossin qui va se délabrer progressivement. Des travaux de démolition sont prévus, mais ne seront jamais réalisés. La Ville de Malines la rachète en 1977 et décide au début des années 1980 de l'aménager en immeubles à appartements. Ce projet émeut la communauté juive et amène le *Consistoire central israélite de Belgique* et l'*Union des Déportés Juifs de Belgique, Filles et Fils de la Déportation* à intervenir pour préserver le lieu notamment par le classement de la façade avant⁷. À la fin des années 1980, un ancien déporté, Natan Ramet⁸, mobilise ces deux institutions afin qu'elles fassent pression auprès de la Ville de Malines et de la Communauté flamande pour que la caserne Dossin soit mise en valeur comme lieu de mémoire. Elles obtiennent ainsi qu'un musée juif de la déportation soit aménagé dans une partie du bâtiment. La première pierre est posée le 20 septembre 1992 et le musée est inauguré par le roi Albert II le 7 mai 1995. Natan Ramet en devient le président. Bien qu'il occupe moins d'un dixième de la surface du bâtiment, le musée est très fréquenté, surtout par les écoles. Il accueille annuellement entre 30 000 et 35 000 visiteurs. Rapidement donc l'infrastructure apparaît insuffisante, ce qui amène les autorités flamandes à décider, en 2001, de la construction d'un nouveau musée.

***Kazerne Dossin* : un musée qui allie l'éducation à la Shoah à celle des droits de l'homme⁹**

L'inauguration officielle du musée *Kazerne Dossin* a lieu le 26 novembre 2012. Sa vocation principale est d'aborder la Shoah dans une perspective belge et non d'être un musée sur la Shoah en général. Il décrit les différentes étapes de la persécution et de la déportation des Juifs de Belgique vers Auschwitz à partir du camp de rassemblement de Malines. Photographies, documents, applications multimédias, témoignages audiovisuels jalonnent le

5 Le second procès d'Auschwitz s'est tenu à Francfort entre le 20 décembre 1963 et le 19 août 1965 et concernait en particulier l'implication de 22 prévenus dans le fonctionnement d'Auschwitz-Birkenau.

6 Actions menées contre le chef de la Sipo-SD à Bruxelles Ernst Ehlers et son subalterne Kurt Asche, *Judenreferent* ayant en charge la déportation des juifs et des Tsiganes. Ehlers se suicidera un mois et demi avant l'ouverture du procès à Kiel en 1980.

7 Voir l'article « La mémoire galvaudée », in *Regards*, Publication du Centre communautaire Laïc juif, n°210, 1988, p. 27.

8 Natan Ramet : (25/06/1925 – 04/04/2012) rescapé d'Auschwitz, des marches de la mort et de Dachau.

9 Sur la conception et le projet pédagogique du musée : voir les entretiens avec Herman Van Goethem, conservateur en chef du musée dans la revue *Témoigner entre histoire et mémoire*, n° 120, avril 2015, p. 40-47 ; avec Marjan Verplanck, responsable pédagogique dans *Traces de mémoire*, n° 5, septembre 2012, p. 1-6.

parcours de l'exposition permanente. Le premier étage est consacré à la population juive et tzigane dans la Belgique d'avant-guerre ; le deuxième étage détaille la gradation de la persécution des Juifs (exclusions, confiscations, port de l'étoile jaune, internement à la caserne Dossin) et enfin, le dernier étage évoque l'horreur des centres d'extermination.

Mais le musée ne se limite pas à l'étude du génocide proprement dit, il inclut toutes les étapes qui le précèdent. Il entend également faire des liens avec des situations actuelles et susciter une réflexion – en particulier auprès des jeunes – non seulement sur la persécution des Juifs de Belgique, mais également sur les droits de l'homme en général. Ce concept est abordé à travers les thèmes de la discrimination et l'exclusion, d'une part, et la violence de masse, d'autre part, la forme extrême de la violence de masse étant le génocide. *Kazerne Dossin* analyse ainsi les mécanismes derrière la violation des droits de l'homme et interroge le visiteur sur son propre comportement face au comportement de masse.

En tant que lieu de mémoire, *Kazerne Dossin* occupe une place centrale dans la compréhension et la transmission de l'histoire de la Shoah en Belgique. La visite du musée *Kazerne Dossin* s'inscrit parfaitement dans le cadre des cours d'histoire, mais aussi de toute matière touchant à l'Éducation et à la citoyenneté.



Le Musée Mémorial Kazerne Dossin à Malines, en face de l'ancienne Caserne Dossin.

© Baudouin Massart



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.

À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.

Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.